

## ENTREPRISE AGRICOLE OU DU TERROIR

*Sont admissibles toutes les entreprises agricoles et agroalimentaires s'étant distinguées dans la dernière année et ayant adapté leurs façons de faire à la réalité d'aujourd'hui. Sont également admissibles toutes les entreprises qui transforment et fabriquent des produits de qualité, personnalisés et distinctifs, à partir de ressources locales et régionales.*

1. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉS AFIN D'ASSURER LA PRODUCTIVITÉ OPTIMALE DE VOTRE ENTREPRISE, AINSI QUE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS?

2. AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX PRODUITS, FAIT DES INVESTISSEMENTS ET/OU AUGMENTÉ VOTRE CLIENTÈLE?

3. QUELS SONT VOS PROJETS DANS UN COURT, MOYEN ET LONG TERME?

4. AVEZ-VOUS SUIVI DES FORMATIONS, AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE?

5. EN QUOI VOTRE FERME SE DÉMARQUE-T-ELLE DES AUTRES?